

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Camping du lac - Fixation des tarifs - Année 2016

Monsieur Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a repris en régie la gestion du camping du lac.

L'objet du rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la fixation des tarifs pour la saison 2016.

Sont proposés, à cet égard, deux périodes de tarifs (basse et haute saison) dans les conditions suivantes :

Nature	Basse saison*	En saison (du 01/07 au 31/08)*
Emplacement	4,90 €	7,00 €
Adulte	3,00 €	4,20 €
Enfant de moins de 7 ans	2,15 €	3,20 €
Enfant de moins de 2 ans	gratuit	gratuit
Électricité (10 ampères)	4,30 €	4,30 €
Installation supplémentaire	2,15 €	2,65 €
Chien	2,15 €	2,15 €
Installation ou véhicule supplémentaire	2,15 €	2,65 €
Garage mort	7,45 €	10,65 €
Emplacement sur aire de camping – car – forfait avec électricité	11,00 €	12,00 €

* Tarifs par jour

Les tarifs s'entendent TTC et seront appliqués dès l'ouverture du camping.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider les tarifs à appliquer au camping du lac, dès son ouverture, tels qu'ils sont proposés dans le tableau ci dessus,

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ